

# Cercle scolaire Avry-Matran



Mots de fin d'année direction et  
commune  
Informations – partenaires  
Fonctionnement d'établissement  
2025-2026  
Site d'Avry

# Sommaire

|                                                                   |           |
|-------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Préambule .....</b>                                            | <b>3</b>  |
| Mot de la direction d'établissement .....                         | 3         |
| Mot de la conseillère et du conseiller communaux des écoles ..... | 5         |
| <b>Corps enseignant et autorités .....</b>                        | <b>8</b>  |
| Nouvel adjoint de direction .....                                 | 8         |
| Nouvel enseignant .....                                           | 9         |
| <b>Fonctionnement d'établissement .....</b>                       | <b>10</b> |
| Règles de vie .....                                               | 10        |
| Projet d'école .....                                              | 12        |
| Collaboration école-famille .....                                 | 14        |
| <b>Règles et lois .....</b>                                       | <b>14</b> |
| Mesures éducatives .....                                          | 14        |
| Sanctions disciplinaires .....                                    | 15        |
| Déménagement .....                                                | 16        |
| Périmètre, temps scolaire et surveillance .....                   | 16        |
| Premiers soins à l'école en cas d'accident ou de maladie .....    | 17        |
| Responsabilité .....                                              | 17        |
| Appareils électroniques et objets dangereux .....                 | 18        |
| Sécurité routière et transport des élèves .....                   | 18        |
| Charte du bus Matran – Avry .....                                 | 19        |
| <b>Cours spéciaux et autres prestations .....</b>                 | <b>20</b> |
| Mesures d'aide de pédagogie spécialisée (MAO et MAR) .....        | 20        |
| Compensation des désavantages .....                               | 20        |
| Les services auxiliaires (SLPPI) .....                            | 20        |
| Médecine scolaire .....                                           | 21        |
| Contrôle dentaire scolaire .....                                  | 22        |
| Information sexuelle .....                                        | 23        |
| Ethique et religion .....                                         | 23        |
| Cours de langue et de culture d'origine (LCO) .....               | 23        |
| Police – cours de prévention .....                                | 24        |
| <b>Partenaires .....</b>                                          | <b>25</b> |
| Pedibus .....                                                     | 25        |
| Conseil des parents .....                                         | 26        |
| Centre animation .....                                            | 27        |
| Bibliothèque régionale d'Avry .....                               | 31        |
| Ludothèque Schtroumpf Neyruz et environs .....                    | 31        |

# Préambule

## MOT DE LA DIRECTION D'ETABLISSEMENT

Chers élèves, chers parents, chers enseignantes et enseignants, chère conseillère et cher conseiller communaux, chers toutes et tous,

Cette année a été pour nous, adjoint de la direction et directrice, une continuité de l'année passée : le nombre total des élèves à Avry et Matran nous a permis de sauvegarder le nombre de nos classes et même de créer un soutien intensifié dans les classes 1-2H.

Eloigné de seulement 3 petits kilomètres, soumis à la même météo ou presque, chacun des sites a vécu une réalité bien différente.

A Matran, l'équipe et les enfants ont vécu au rythme du chantier. L'école devrait être terminée pour la rentrée 2026 ! Le chantier et la nouvelle école ont poursuivi leur mue, parfois à grande vitesse : pour mieux comprendre et vivre la construction de l'intérieur, les élèves et enseignants ont pu visiter à plusieurs reprises les travaux. Un totem d'oiseau pour la cour d'école a été créé par les élèves.

En décembre, un calendrier original de l'Avent est même venu animer les corridors de l'école en format réduit et a amené des odeurs de biscuits et de chocolat. Il a permis un moment magique lors du thé de Noël offert aux familles.

A Avry, l'équipe a pu investir grâce au spectacle dans la création d'un totem-souvenir qui a pris sa place dans la cour de récréation. Les gains du spectacle nous ont aussi permis de financer la venue d'une troupe de spectacle forum. Les enfants ont ainsi participé à trouver des solutions pour désamorcer des situations de mise à l'écart ou de violence potentielle.

La fête des 10 ans de l'école nous a permis de partager avec vous de beaux moments. Revoir nos anciens élèves, partager sur leur parcours sont des moments heureux et émouvants.

L'année prochaine, un projet-pilote, basé sur l'enseignement en extérieur verra le jour. Nous nous réjouissons de vivre ces moments avec les élèves. Des informations plus concrètes vous parviendront à la rentrée.

En commun des deux sites, outre la création des totems, nous avons vécu ensemble :

La venue de Tatout qui a permis à plusieurs classes d'expérimenter de prendre conscience de sa posture et du poids des mots et des regards dans le but de prévenir la violence et de mieux vivre ensemble. Cette démarche se poursuivra l'année prochaine sous une forme à ajuster

La journée pédagogique a également réuni les deux équipes enseignantes. L'apport des neurosciences pour comprendre les différences entre enfants dans leur mode d'apprentissage et leur rythme de développement nous a ouvert des portes et des pistes de réflexion vastes et complexes que nous poursuivrons l'année prochaine.

Qui dit fin d'année dit aussi des adieux et des bonjours.

D'abord les adieux. Outre les départs de Sandrine, enseignante FLS, Lucie, enseignante spécialisée, Claudine, enseignante AC, présentes cette année dans notre cercle et que nous remercions pour leur travail, Thierry Genoud s'en va vers de nouvelles aventures du côté du centre professionnel de l'EPAI et l'enseignement au secondaire 2. Je te souhaite Thierry un magnifique challenge et un parcours tout aussi riche et intéressant qu'ont été tes 25 ans à l'école primaire dont 19 ans à Matran ! Merci pour tout ce que tu as apporté avec une implication hors pair ! Merci également pour notre collaboration de direction qui fut riche, originale et empreinte de souplesse. Nous souhaitons aussi une belle suite de carrière à Cédric Villosz, enseignant à 20 %, qui a pu trouver un taux d'enseignement complet comme il le souhaitait dans un autre cercle. Merci pour ton implication dans notre site d'Avry !

Au tour des bonjours et bienvenues : Thierry partant, le cercle accueille un nouvel adjoint. Ce sera Cédric Golay, enseignant actuel en 7 et 8<sup>H</sup> à Font qui reprendra ce poste. Nous lui souhaitons une pleine réussite dans ce nouveau rôle.

L'équipe de Matran se complète également avec l'arrivée de Zoé Andrey qui viendra enseigner en 1-2<sup>H</sup> le lundi et mardi matin. Elle sera donc là avec Martine Dumolard pour coenseigner lorsque les élèves de 1<sup>H</sup> et de 2<sup>H</sup> seront présents en classe. Nous lui souhaitons la bienvenue !

Bienvenue également à François Piller, jeune enseignant, qui rejoint les classes 1-2<sup>H</sup> dans un rôle particulier de coenseignement. Il joindra à cette fonction également un poste en duo en 7<sup>H</sup> à Matran.

Nous tenons finalement à remercier nos équipes : votre engagement est exemplaire. Merci également à tous les partenaires de l'école : secrétariat, conciergerie, aide aux devoirs, AES, travailleuse sociale et autres services !

Enfin, à vous toutes et tous, nous vous souhaitons un bel été,

Thierry Genoud, adjoint de direction et Martine Jaillet, directrice du cercle scolaire

## MOT DE LA CONSEILLERE ET DU CONSEILLER COMMUNAUX DES ECOLES

Chers parents, chères familles du cercle scolaire d'Avry-Matran,

À l'approche de ces ultimes jours d'école, nous sommes heureux de partager avec vous quelques mots de remerciement et de perspective. Notre message se veut une invitation à célébrer ensemble le chemin parcouru, à porter un regard confiant vers l'année scolaire à venir... et à profiter pleinement de l'été en famille.

### **Un sincère remerciement à toutes les personnes qui se sont investies pour notre « communauté scolaire ».**

Cette année encore, l'investissement de chaque collaborateur et collaboratrice interagissant pour le bien de notre vie scolaire a été remarquable. Nous souhaitons manifester notre profonde gratitude à :

- **Nos concierges**, pour le soin apporté à la propreté, à l'accueil et à la sécurité des bâtiments, jour après jour.
- **Le personnel de l'accueil extra-scolaire**, qui veille avec bienveillance au bien-être des enfants, avant et après les heures de cours.
- **Les auxiliaires de l'aide aux devoirs**, qui accompagnent les élèves de manière attentive et patiente, en leur offrant un encadrement propice à la concentration et à la progression scolaire dans un cadre structurant. Leur présence est précieuse pour de nombreux enfants et familles.
- **L'administration scolaires**, garante d'une gestion efficace et fluide de la vie de l'établissement et des communications internes et externes.
- **Le Conseil des parents à Avry et à Matran**, qui, par son implication et ses suggestions, contribue à enrichir la concertation entre les familles et l'école. Nous remercions tout particulièrement Madame Véronique Schnabel Mitrev, présidente sortante du Conseil des parents d'Avry, ainsi que Madame Nadia Chaperon, pour leur engagement précieux et les nombreuses idées novatrices qu'elles ont su apporter : renforcement des échanges avec l'équipe enseignante, soutien à diverses initiatives et volonté de créer des ponts entre les familles. Nous leur exprimons toute notre gratitude pour leur contribution dynamique. Nous accueillons avec plaisir Madame Céline Cal-Oberson et Madame Iryna Chappatte, qui poursuivront désormais cette belle mission sous la présidence de Christophe Mauron à qui nous adressons tous nos vœux de succès dans cette mission essentielle.

- **Les enseignantes et enseignants**, dont le dévouement, la créativité et l'expertise apportent chaque jour un cadre stimulant et sécurisant pour nos élèves.
- **Les collaboratrices des services auxiliaires**, logopédiste, psychologue, travailleuse sociale, enseignants spécialisés qui soutiennent chacune dans leurs spécialités les enseignantes et enseignants dans leur mission.
- **La Direction**, pour son leadership, sa rigueur et son écoute, essentiels à l'équilibre de toute la communauté scolaire.

### **Un hommage tout particulier à Thierry Genoud**

Nous ne pouvons clore cette année sans saluer **M. Thierry Genoud**, directeur-adjoint, qui nous quittera à la fin de l'année scolaire pour enseigner dans le secondaire II. Fort d'une carrière de **25 années d'enseignement en classes primaires**, dont **19 passées à Matran**, son empreinte au sein du site de Matran est indélébile.

En plus de sa charge d'enseignant, Thierry a mené avec brio l'organisation des camps de ski, a su créer des moments forts dans la vie des enfants, et fut un maillon essentiel pour faire le lien entre les enseignants et leurs besoins et l'administration et les autorités de la commune de Matran. Il s'est également grandement investi auprès de la commission de bâtisse de la future école, dans laquelle il n'aura toutefois, à son grand regret, pas l'occasion d'enseigner. Nous lui exprimons toute notre reconnaissance – son engagement a été un véritable moteur pour l'ensemble de la communauté scolaire.

### **Un chantier porteur d'avenir à Matran**

À Matran, le chantier de construction de la **nouvelle école** avance remarquablement bien. Les fondations sont posées, les volumes se dessinent et les corps de métier mobilisés avec enthousiasme. Cet équipement moderne, lumineux et pensé pour les besoins d'aujourd'hui et de demain sera **inauguré en 2026**.

### **Sécurité et accompagnement sur le chemin de l'école de Matran**

La sécurité des enfants reste l'une de nos priorités absolues. Le bulletin comporte un chapitre dédié aux **questions de sécurité sur les trajets scolaires et aux abords du chantier** (accès piétonniers, zones de circulation, places de dépose-minute, etc.). Nous vous invitons vivement à le lire attentivement et à en discuter avec vos enfants, pour que chacun garde les bons réflexes.

**10 ans du bâtiment scolaire d'Avry : un moment fort et fédérateur**  
Nous tenons à adresser **un immense merci à l'ensemble de l'équipe enseignante, aux élèves et à leurs parents** pour leur formidable engagement dans la

préparation de la fête des 10 ans du bâtiment scolaire d'Avry. Grâce à leur créativité, leur enthousiasme et leur dévouement, cette journée a été une célébration joyeuse, riche en découvertes et en émotions. La forte affluence lors de cette fête, avec une présence nombreuse de la population, a mis en lumière la **belle cohésion entre l'école et la communauté locale**, et témoigne de l'attachement profond que chacun porte à notre établissement scolaire. Ce bel anniversaire restera un moment fort dans la vie de notre cercle scolaire.

### **En route vers une nouvelle aventure scolaire**

L'année prochaine, nous poursuivrons nos efforts pour enrichir les projets pédagogiques et faire en sorte que les enfants trouvent toujours un cadre d'apprentissage stimulant, respectueux, innovant. Nous sommes persuadés que cette dynamique collective – communes, enseignants, parents et enfants – est le ciment de la réussite de notre école commune.

### **En avant vers l'été !**

Avant de fermer les portes de cette année scolaire, nous vous souhaitons à toutes et tous un **été serein, joyeux et riche en moments partagés en famille**. Que ces vacances vous offrent l'espace pour vous ressourcer, créer des souvenirs et revenir avec énergie pour la rentrée.

Bien cordialement,

**Alexandra Lovey et Simon Gabaglio**

# Corps enseignant et autorités

## NOUVEL ADJOINT DE DIRECTION

**Monsieur Cédric Golay nommé au poste d'adjoint de direction pour le cercle scolaire d'Avry-Matran à 30 %.**



Monsieur Golay est au bénéfice d'un diplôme d'enseignement primaire obtenu à la HEP BEJUNE en 2018. Il enseigne depuis auprès du cercle scolaire d'Estavayer-Sévaz et complète actuellement sa formation de formateur de terrain.

En plus de ses responsabilités d'enseignement, Monsieur Golay s'est activement engagé dans la vie de son établissement, notamment en conduisant une classe pilote pour les nouveaux moyens d'enseignement du français.

Ses différentes expériences lui ont permis de développer de solides compétences en gestion de projet et en communication.

Ses qualités humaines, son énergie et son sens du relationnel constituent de réels atouts pour rejoindre la direction et seconder la directrice de l'école d'Avry-Matran. Il ne fait aucun doute qu'il saura relever ce nouveau défi avec bienveillance et professionnalisme.

Virginie Milan, inspectrice scolaire

## NOUVEL ENSEIGNANT

François Piller rejoint l'équipe d'enseignants de Matran et d'Avry. Il enseignera à 30 % en 7<sup>H</sup> à Matran et à 40 % en 1-2<sup>H</sup> dans le cercle scolaire.



François Piller termine sa HEP cette année. C'est un ancien stagiaire que nous avons beaucoup apprécié pour son calme, sa réflexion et son implication. Nous nous réjouissons de l'accueillir autant à Avry qu'à Matran et de bénéficier de ses qualités dans l'équipe. Bienvenue à lui au sein des deux équipes.

# Fonctionnement d'établissement

## RÈGLES DE VIE

Voici les 7 règles de vie qui sont en vigueur depuis la rentrée 2020-2021. Elles se veulent simples et adaptées aux élèves de la 1<sup>re</sup> à la 8<sup>me</sup>. Pour les rendre vivantes et concrètes, des ateliers sont organisés dès la première semaine de la rentrée dans tout l'établissement. Les premières lettres de chaque règle forment le mot RESPECT.

**R**entrée et sortie : je suis à l'heure, je parle doucement et je marche dans les couloirs.

**E**cole : je soigne notre école et notre matériel.

**S**oi-même : j'apprends à mon rythme, j'ai droit à l'erreur et je dis si j'ai besoin d'aide.

**P**olitesse : je salue, j'écoute, je suis aimable avec les autres par mes gestes et mes paroles.

**E**nvironnement : je prends soin de la planète, je trie mes déchets.

**C**amarades : nous sommes une équipe et nos différences sont une force.

**T**ravail : je donne le meilleur de moi-même.

A travers ces règles, le corps enseignant et la direction s'engagent à promouvoir un climat général de respect entre élèves en accompagnant les élèves à s'enrichir des différences de chacun. Une attention particulière est donnée au respect du rythme d'apprentissage de l'élève.

Chaque site encourage également le tri des déchets et des poubelles spécifiques sont mises en place.

Les outils de la communication non violente sont appris par les élèves pour résoudre leurs conflits. Les élèves de 8<sup>me</sup> participent activement à la gestion des conflits en agissant comme pacificateur pendant les récréations. Ils reçoivent une formation pour accomplir cette tâche.

Ces règles de vie de l'établissement s'inscrivent dans le cadre de la loi scolaire fribourgeoise et se réfère à son règlement :

Art. RLS. 64

Les élèves fréquentent l'école aux horaires établis. Ils prennent soin du matériel, du mobilier et des locaux mis à leur disposition. Ils sont responsables de leurs objets et de leurs effets personnels en cas de vol, dommage et perte. Ils font preuve de soin, d'attention et de régularité dans le travail et prennent une part active dans la vie de l'établissement. Ils contribuent à un bon climat de classe.

Art. LS. 33

Chaque élève a le droit de recevoir un enseignement qui correspond à son âge et à ses capacités.

Chaque élève a le droit au respect de sa personne. Aucun ni aucune élève ne doit subir de la discrimination.

RLS. 63

Les élèves sont informés et associés à la vie générale de la classe et de l'établissement et possibilité leur est offerte d'exprimer leur avis et d'émettre des propositions.

LS. 34 : ils suivent les instructions que le corps enseignant et les autorités scolaires leur donnent dans les limites de leurs compétences. ils font preuve de respect tant envers le corps enseignant, le personnel de l'établissement et les autorités scolaires qu'envers leurs camarades.

En ce qui concerne les conséquences d'une règle pas suivie, le corps enseignant recourt au listing de sanctions réparatrices suivantes :

- aller lire la règle affichée
- rester à côté de son enseignant pendant la récréation
- réparer, nettoyer, remplacer le matériel endommagé
- être mis en retrait pour réflexion personnelle
- lettre ou dessin d'excuse
- trouver soi-même des solutions réparatrices
- confisquer du matériel
- remplir une fiche de réflexion
- établir un contrat de comportement.

L'enseignant-e titulaire évalue la situation de son élève en fonction de son âge, de la situation et de la récurrence et il décide de la conséquence adéquate.

Rarement, nous devons recourir à d'autres mesures. Si cela s'avère nécessaire, nous nous conformons aux mesures prévues par le RLS (voir rubrique règles).

## PROJET D'ÉCOLE

### Projet particulier mené au sein du site d'Avry

Cette année scolaire le travail sur les « fonctions exécutives » s'est poursuivi : vous trouverez plus d'informations sur le site web de l'école : [ecole-avry.ch](http://ecole-avry.ch).

### Les fonctions exécutives, c'est quoi ?

Ce sont les compétences qui nous permettent d'agir de façon organisée pour atteindre nos objectifs. Ces fonctions sont nécessaires au quotidien. Elles sont aussi considérées comme le meilleur prédicteur de la réussite scolaire des enfants. C'est pour cela que nous avons voulu les travailler au sein de notre école.

Lorsque nous souhaitons entreprendre quelque chose, qu'il s'agisse de ranger sa chambre, d'apprendre à jouer d'un instrument, de comprendre un texte, il nous faut, pour atteindre notre but, utiliser nos capacités d'inhibition (résister à une envie ou une impulsion), d'attention (porter son attention sur l'information pertinente et ne pas se laisser distraire par des informations non pertinentes), de mémoire (acquérir, stocker et rappeler des informations), la planification (construire un ordre de travail), de flexibilité cognitive (ajuster les actions en fonction d'imprévus et corriger les erreurs). Le tableau de la page suivante explique sommairement ces 5 fonctions exécutives.

Toutes ces fonctions se développent dès le plus jeune âge et atteignent leur pleine maturité vers l'âge de 25 ans.

A l'école, nous accompagnons les élèves à développer ces capacités lors d'ateliers spécifiques, de jeux précis sous forme de rituels quotidiens ou d'outils stratégiques pour accomplir une tâche. Au cycle 1, nous portons une attention toute particulière aux fonctions d'inhibition et d'attention, tout en abordant petit à petit la fonction de planification. Aussi, ces fonctions sont souvent déjà bien acquises en début de cycle 2. Sont alors travaillées les fonctions de planification avec des tâches plus complexes, de mémorisation et de flexibilité cognitive. L'attention reste une fonction centrale de la 1<sup>re</sup> à la 8<sup>me</sup> et elle requiert un accompagnement continu.

Cette année, les enfants ont illustré ces fonctions. Les mêmes pictogrammes sont présents de la 1<sup>re</sup> à la 8<sup>me</sup>. Notre objectif d'équipe consiste à ce que les stratégies apprises chaque année soit reprise et enrichie par les enseignants suivants.

Tableau sur les 5 fonctions exécutives illustrées et travaillées.

| Les 5 FE et leurs illustrations                                                                                                        | Définition simple                                                                                                                                                                                                                                                      | Mots pour les classes                                                                                                                                                                                     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>L'attention :<br/>Attentiona</p>                   | <p>Qu'elle soit <b>sélective</b> (capacité à se focaliser sur les informations pertinentes), <b>maintenue</b> (concentration pendant un temps assez long), ou <b>divisée</b> (réalisation simultanée de plusieurs tâches). <b>C'est la clé de l'apprentissage.</b></p> | <p>Se focaliser sur...<br/>Se concentrer sur...<br/>Éliminer les distractions...</p>                                                                                                                      |
| <p>L'inhibition :<br/>Capitaine Inhibition</p>        | <p>Capacité à <b>résister aux automatismes</b>, aux distractions et à <b>s'adapter aux situations inhabituelles</b>. Elle est liée aux habiletés sociales et émotionnelles.</p>                                                                                        | <p>Résister à une envie...<br/>Se contrôler, se retenir...<br/>S'adapter...</p>                                                                                                                           |
| <p>La flexibilité mentale :<br/>Jonglitta</p>       | <p>Capacité à <b>changer de tâche ou de stratégie mentale</b>. Elle permet l'<b>adaptation</b> aux situations nouvelles.</p>                                                                                                                                           | <p>Changer d'idée...<br/>Essayer autre chose...<br/>Accepter les idées des autres...<br/>Passer d'une activité à une autre...<br/>Analyser...<br/>Faire des liens...<br/>Réinvestir une bonne idée...</p> |
| <p>La mémoire<br/>Memory</p>                        | <p><b>Mémoire de travail, mémoire à long terme, mémoire visuelle...</b> il existe différents types de mémoire. Toutes sont utiles pour mener à bien ses apprentissages.</p>                                                                                            | <p>Photos dans la tête...<br/>Palais mental...<br/>Trier les informations par importance.</p>                                                                                                             |
| <p>La planification :<br/>Bob le planificateur</p>  | <p>Capacité de mettre en place une <b>stratégie</b>, à <b>anticiper</b> et <b>prévoir</b> une série d'actions pour atteindre un objectif.</p>                                                                                                                          | <p>Organiser son travail...<br/>Organiser son bureau...<br/>Ordonner les tâches...<br/>Prioriser...<br/>Trier...<br/>Prévoir...</p>                                                                       |

## COLLABORATION ÉCOLE-FAMILLE

Cette collaboration est précieuse. Pour le bien des enfants, un climat de confiance réciproque et de réelle coopération est indispensable. La directrice d'établissement encourage tous les acteurs de l'école à rechercher cette coopération.

Lorsqu'un problème se présente, que des questions appellent des réponses, la directrice d'établissement souhaite vivement que les parents prennent contact avec les enseignant-e-s concerné-e-s. À tout moment, le corps enseignant et les parents peuvent solliciter un entretien.

La directrice d'établissement n'intervient dans la relation parents-enseignant-e-s que sur demande des enseignant-e-s ou des parents, après avoir analysé la situation.

Le corps enseignant souhaite que les parents accompagnent leur enfant dans son travail dans la mesure de leurs possibilités et qu'ils participent aux séances de parents. Le cahier de communication permet aux parents et aux enseignant-e-s de se transmettre les informations courantes. C'est par le biais de ce cahier également que les parents avisent les enseignant-e-s des absences liées à des rendez-vous médicaux (exemple : dentiste, médecin, ophtalmologue...).

## Règles et lois

### MESURES ÉDUCATIVES

#### **Art. 67**

Mesures éducatives

1

L'enseignant ou l'enseignante prend à l'égard de l'élève dont le comportement est répréhensible les mesures éducatives appropriées.

2

L'enseignant ou l'enseignante peut notamment :

- a) lui demander de réparer le dommage;
- b) lui imposer un travail supplémentaire à domicile ou à l'école;
- c) l'éloigner momentanément de la classe;
- d) lui imposer une tâche éducative, à assumer pendant ou en dehors du temps scolaire, d'une durée maximale de deux heures par infraction.

3

Les mesures éducatives peuvent être cumulées.

4

Les amendes ou réparations en argent ne sont pas autorisées.

5

L'élève reste sous la responsabilité et la surveillance de l'école.

6

Les parents sont informés à l'avance lorsque leur enfant est retenu-e en dehors du temps scolaire.

## SANCTIONS DISCIPLINAIRES

### Art. 68

Sanctions disciplinaires (art. 39 LS)

1

Sont de la compétence de la directrice d'établissement les sanctions suivantes :

- a) le blâme ;
- b) une tâche éducative, à assumer pendant ou en dehors du temps scolaire ;  
d'une durée de trois heures à dix-huit heures par infraction ;
- c) la privation ou l'exclusion d'une activité scolaire au sens de l'article 33 ;
- d) l'exclusion partielle ou totale des cours d'une durée maximale de deux semaines par année scolaire.

2

Sont de la compétence de l'inspecteur ou de l'inspectrice scolaire les sanctions suivantes :

- a) l'exclusion partielle ou totale des cours pour une durée maximale de quatre semaines supplémentaires par année scolaire ;
- b) durant la prolongation de la scolarité, l'exclusion définitive.

3

Exceptionnellement, les sanctions peuvent être cumulées.

4

L'exclusion de cours de plus de deux jours et l'exclusion définitive ne peuvent, sauf cas grave, être prononcées que si la sanction a été précédée d'un avertissement écrit aux parents. L'avertissement relève de l'autorité compétente pour prononcer la sanction elle-même.

5

L'élève reste sous la responsabilité et la surveillance de l'école, sauf pendant les périodes d'exclusion des cours ou d'une activité scolaire où il ou elle est sous la responsabilité de ses parents.

6

L'autorité scolaire appelée à prononcer une sanction établit les faits et entend l'élève et ses parents.

7

La décision est communiquée aux parents par écrit.

8

Les dispositions du droit pénal et du droit concernant la protection de l'enfant sont réservées.

## DÉMÉNAGEMENT

Petite foire aux questions concernant le déménagement.

### ***Notre famille déménage, à qui devons-nous l'annoncer ?***

Aux enseignants actuels

- à la direction de l'école actuelle
- à la commune de domicile actuel
- à la direction de l'école future
- à la commune future.

### ***Qu'advient-il des affaires scolaires de notre enfant ?***

- les cahiers de l'élève sont remis à l'enfant (ou à ses parents)
- les fournitures scolaires et les moyens d'enseignement restent à l'école actuelle
- si la prochaine école est un établissement du canton, le bulletin scolaire sera transmis par voie officielle entre les directions d'école
- si la prochaine école est située hors canton ou à l'étranger, le bulletin scolaire est remis aux parents contre signature.

### ***Mon enfant peut-il quand-même terminer son année scolaire dans le cercle fréquenté actuellement malgré notre déménagement ou débiter son année dans sa nouvelle école alors que nous n'emménagerons que plus tard ?***

Le Règlement sur la loi scolaire est très clair à ce sujet, une demande motivée doit être adressée à l'inspecteur scolaire de l'arrondissement.

## PÉRIMÈTRE, TEMPS SCOLAIRE ET SURVEILLANCE

Art. 18 et 32 RLS

Les enseignant-e-s assurent la surveillance de la cour d'école durant les récréations ainsi que 10 minutes avant et après l'école. Aussi, pour des raisons de sécurité, nous vous demandons d'envoyer vos enfants à l'école pour qu'ils arrivent dans l'enceinte au plus tôt 10 minutes avant le début des cours ou 5 minutes avant le départ du bus.

En cas de beau temps, l'accueil extra-scolaire occupera de 13h à 13h20 l'espace du terrain de basket qui sera réservé aux enfants de l'accueil. Les élèves qui arriveraient dans le périmètre de l'école avant 13h20 disposeront uniquement des autres espaces (terrain de football, préau, balançoires et toboggan).

Pour rappel vélos et trottinettes sont interdits d'usage dans le périmètre pendant le temps scolaire.

## **PREMIERS SOINS À L'ÉCOLE EN CAS D'ACCIDENT OU DE MALADIE**

Art. 101 RLS

Nous avons une pharmacie d'école pour intervenir en cas de blessure légère :

- Glace sur contusion
- Pansements

Aucun médicament ne sera remis aux élèves sans votre accord. Les parents annoncent à la directrice d'établissement les besoins spécifiques de leur enfant en matière de santé : diabète, asthme, épilepsie, allergies, etc...

Si votre enfant tombe malade à l'école, l'enseignant-e vous en informera afin que vous puissiez venir le chercher. Le renvoi d'un élève seul à son domicile n'est pas autorisé.

Dans les situations d'urgence, l'élève recevra les soins nécessaires et vous en serez avertis par l'enseignant-e. L'établissement est autorisé, le cas échéant, à amener un élève chez le médecin ou à l'hôpital, de faire appel à une ambulance ou à des services de sauvetage. Les frais en découlant sont à la charge des parents et de leurs assurances.

## **RESPONSABILITÉ**

Art. 57, 64, 133 RLS

L'élève est responsable de ses objets et effets personnels. Il prend soin du matériel, du mobilier et des locaux qui lui sont mis à disposition.

Il arrive fréquemment que des enfants amènent du matériel de jeu tels que ballons, raquettes, etc. Ce matériel privé est le bienvenu dans la cour, mais reste sous la responsabilité des enfants.

En cas de dégâts occasionnés, par un élève, volontairement ou malencontreusement, dans une salle de classe ou dans un autre local scolaire, le remplacement du matériel endommagé est à la charge des parents. Une assurance en responsabilité civile est donc fortement conseillée.

## APPAREILS ÉLECTRONIQUES ET OBJETS DANGEREUX

Art. 66 RLS

Sauf autorisation de l'enseignant-e, les objets cités ci-après sont interdits d'utilisation durant le temps scolaire dans le périmètre de l'école : tout appareil permettant de téléphoner, de capter ou de reproduire des sons ou des images ou encore, de communiquer par Internet ainsi que tout objet dangereux ou illicite. Les montres connectées font évidemment parties de ces appareils. Ces appareils, durant le temps scolaire, sont éteints dans le sac.

L'enseignant-e ou la directrice d'établissement ont la possibilité de confisquer l'appareil de l'enfant ne respectant pas cette règle et ceci pour une durée maximale de deux semaines. La restitution aux parents a lieu avec l'accord de la directrice d'établissement.

## SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET TRANSPORT DES ÉLÈVES

L'usage des vélos et trottinettes n'est pas recommandé sur le chemin de l'école. Cette dernière n'assume aucune responsabilité en cas d'accident, dégât, vol ou autres. Les élèves parquent leur véhicule à l'endroit prévu à cet effet. Dès la 6<sup>e</sup>, les enfants apprennent à circuler à vélo. De ce fait, il est préférable que, s'ils se rendent à l'école à vélo avec l'autorisation de leurs parents, ils aient bénéficié de cet enseignement au préalable.

Les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leur enfant dans le domaine de la sécurité routière. Il est de leur devoir de les renseigner dès leur plus jeune âge sur les dangers encourus sur la chaussée s'ils ne prennent pas toutes les précautions nécessaires.

Les vélos, trottinettes, chaussures à roulettes, les planches à roulettes, patins à roulettes, segway, etc. sont interdits d'usage dans le périmètre scolaire.

### **Rentrée scolaire – information concernant le parcage des véhicules**

Chers parents,

Nous vous rappelons que l'accès à l'Impasse de la Source et le stationnement devant la nouvelle école sont interdits.

Les parents sont invités à utiliser le parking devant le bâtiment 68, à côté de l'administration communale.

Toutefois, afin d'éviter des embouteillages sur cette place de parc durant les périodes de fortes affluences et donc de préserver la sécurité de votre enfant, nous vous conseillons vivement d'accompagner votre enfant à pied à l'école.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous transmettons, Chers parents, nos salutations les meilleures.

Le Conseil communal

## **CHARTRE DU BUS MATRAN – AVRY**

1. J'attends l'arrêt complet du bus avant de m'en approcher.
2. Je laisse descendre les autres enfants avant de monter.
3. Je salue et je suis poli(e) avec le chauffeur.
4. Je mets mon sac sur mes genoux.
5. Je reste assis(e) à ma place durant tout le trajet.
6. Je m'attache et reste attaché(e) pendant tout le trajet.
7. Je ne bouscule pas les autres.
8. Je ne mange pas et ne bois pas dans le bus.
9. J'attends que le bus soit arrêté pour détacher ma ceinture et me lever.
10. Je n'utilise pas d'outils dangereux durant le trajet (p. ex. des ciseaux).
11. Je ne tiens pas de propos injurieux ou déplacés envers mes camarades ou toutes autres personnes.
12. Je respecte les consignes données par le chauffeur.
13. Si je rate le bus ou que le bus n'est pas là, je le signale à un enseignant et je n'entreprends aucun trajet à pied.

En cas de non-respect des règles, le Conseil communal peut, après avertissement écrit aux parents (sauf cas grave), prononcer une exclusion temporaire du bus pouvant aller jusqu'à 5 jours de classe. Les parents assument le transport de leur enfant durant cette période.

# Cours spéciaux et autres prestations

## MESURES D'AIDE DE PÉDAGOGIE SPÉCIALISÉE (MAO ET MAR)

Les élèves ayant des besoins particuliers pour construire leurs apprentissages peuvent bénéficier d'un soutien d'un-e enseignant-e spécialisé-e.

En collaboration avec l'enseignant-e et avec l'accord des parents, l'enseignant-e spécialisé-e analyse les besoins spécifiques de l'élève et la direction décide ensuite de l'octroi de la mesure.

Cette aide peut être donnée sous forme individuelle, en groupe ou en classe selon les objectifs fixés. Ces derniers sont régulièrement évalués lors de rencontres entre parents et équipe enseignante.

## COMPENSATION DES DÉSAVANTAGES

Les mesures de compensation des désavantages concernent les élèves qui sont en situation de handicap attesté et/ou qui présentent une affection diagnostiquée par un-e/des spécialiste-s reconnu-e-s par la DFAC (psychologue scolaire, logopédiste, médecin).

Pour bénéficier de ces mesures, il faut que l'élève soit susceptible d'atteindre les objectifs d'apprentissage et exigences fixés par le plan d'études.

Vous trouverez toutes les informations sur les mesures et la procédure pour déposer une demande sur le site de la scolarité obligatoire, dédié aux parents, sous le lien suivant :

Site Internet : <http://www.fr.ch/osso>

Téléphone : 026 305 12 06

Pour toute question, vous pouvez vous adresser aux enseignant-e-s ainsi qu'à la directrice d'établissement.

## LES SERVICES AUXILIAIRES (SLPPI)

En tant que parents, vous êtes les personnes responsables pour que votre enfant puisse bénéficier d'une aide. Ces services sont à votre entière disposition, vous pouvez les contacter directement. Ils sont gratuits pour tous les enfants scolarisés.

Pour toute demande, les parents doivent d'abord prendre contact téléphoniquement avec la psychologue ou la logopédiste puis compléter le formulaire 124 (à télécharger sur le site du SLPPI). L'enseignant-e vous conseillera en cas de besoin. Cette demande est à transmettre par courrier au secrétariat du SLPPI.

Un contact préalable doit obligatoirement avoir lieu entre les parents et le/la

thérapeute. De ce fait, si la case « contact préalable » n'est pas complétée, la fiche de signalement sera retournée aux parents.

Voici les services :

### **Le service de psychologie**

Le/la psychologue scolaire intervient pour des problématiques qui peuvent toucher à la fois les aspects relationnels, intellectuels et affectifs de l'enfant. Il/elle intervient auprès des élèves ou de leurs personnes de référence et travaille au sein de réseaux interprofessionnels.

### **Le service de logopédie**

Le/la logopédiste s'occupe des difficultés d'origines diverses qui, d'une manière ou d'une autre, entravent le développement de la communication et du langage sur le plan de l'oral et/ou de l'écrit. Il/elle intervient au niveau de la prévention, de l'évaluation et du traitement des troubles de la communication et du langage.

### **Le service de psychomotricité**

Le/la psychomotricien-ne prend en charge des enfants rencontrant des difficultés sur le plan moteur, comportemental, émotionnel ou relationnel. Les manifestations de ces difficultés s'expriment au travers du corps dans la relation à soi et dans l'adaptation à son environnement.

Les documents de présentation du SLPPI existent en langues étrangères (anglais, turc, tigrinya, arabe portugais, albanais et tamoul) ; ils devraient être disponibles sur leur site Internet.

## **MÉDECINE SCOLAIRE**

Pendant leur scolarité, les enfants passent un bilan de santé à deux reprises.

Le premier examen a lieu à l'âge préscolaire mais au plus tard durant la 1<sup>re</sup>. Ce contrôle médical obligatoire est effectué par le/la pédiatre ou médecin de famille. Lors de cet examen médical, le développement général de l'enfant, la vue, l'audition, la motricité et le langage de l'enfant seront contrôlés. De plus, à cette occasion, les vaccinations recommandées seront complétées si nécessaire, avec l'accord des parents.

Pour les enfants d'Avry qui débiteront leur scolarité le 28 août 2025, les parents ont reçu, le 17 février 2025, une lettre leur demandant de prévoir la visite médicale de leur enfant auprès du pédiatre ou du médecin de famille. Ce dernier atteste de l'examen médical en remplissant et signant le coupon

présenté par les parents qui doivent ensuite le remettre à l'administration communale d'Avry jusqu'au 30 septembre 2025 au plus tard.

Le deuxième examen aura lieu en 9<sup>H</sup> donc en première année du cycle d'orientation (CO). Cet examen sera assuré par une infirmière scolaire et/ou le médecin scolaire de la Ville de Fribourg. L'examen aura lieu dans la salle de permanence infirmière du CO. Il comprend essentiellement un entretien psychosocial et un bref examen clinique.

## **CONTRÔLE DENTAIRE SCOLAIRE**

Le contrôle dentaire des enfants des classes de 1<sup>H</sup> à 8<sup>H</sup>, prévu par la loi (LSDS), est obligatoire une fois par année scolaire. Il a pour but de maintenir chez l'enfant une dentition en parfaite santé. Fin août 2025 les enseignants remettront aux élèves une lettre destinée à leurs parents avec toutes les informations utiles. Le délai pour remettre les attestations dentaires à l'administration communale d'Avry est fixé au 5 mai 2026.

Cet examen dentaire peut se faire auprès d'un/e médecin-dentiste privé ou au Cabinet CDS SA à Avry, tél. 026 470 10 13.

Suite au contrôle, les parents des enfants nécessitant des soins conservateurs recevront un devis directement du cabinet dentaire. Les parents ont l'obligation de faire les traitements conservateurs relevés lors du contrôle (article 7 alinéa 1 LSDS). Ces soins peuvent être exécutés, soit par le Cabinet Dentaire CDS SA, soit par leur médecin-dentiste traitant. Les parents ont un délai de 3 mois pour produire la preuve de l'exécution à l'administration communale.

Le coût du contrôle annuel est pris en charge par la commune, jusqu'à un montant de CHF 70.-- au maximum. Les factures en relation avec les prestations fournies par le Cabinet Dentaire CDS SA pour les soins conservateurs sont établies conformément à l'ordonnance du Conseil d'État fixant la valeur du point du tarif des prestations du Service dentaire.

La commune participe dans certains cas aux frais des soins conservateurs et traitements orthodontiques. Le règlement communal relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires est à disposition sur le site de la commune [www.avry.ch](http://www.avry.ch).

## INFORMATION SEXUELLE

En collaboration avec le centre fribourgeois de santé sexuelle, la commune d'Avry propose des cours d'éducation sexuelle. Au cours de l'année scolaire, une information adaptée à leur âge est proposée aux élèves de 2<sup>H</sup>, 6<sup>H</sup> et 8<sup>H</sup>. Des entretiens relatifs à la prévention des abus sexuels ont lieu pour les classes de l'école enfantine.

Les parents concernés par cette intervention recevront un courrier qui les conviera à une soirée d'informations en automne. Ils auront donc la possibilité de rencontrer les animatrices spécialisées.

## ETHIQUE ET RELIGION

L'enseignement religieux confessionnel (ERC) correspond à une unité de 50 minutes. Il est animé par une catéchiste (catholique et réformée). Par défaut, les enfants suivent cette leçon. Les parents qui désirent retirer leur enfant de ce cours sont priés de demander le formulaire 131 à l'enseignant-e-s en début d'année scolaire. Ce formulaire est valable pour une année et sera transmis à l'enseignant. L'enfant reste alors à l'école durant les leçons et les diverses retraites.

L'éthique et les cultures religieuses (ECR) correspondent également à une unité de 50 minutes donnée par l'enseignant-e-s. Ce domaine d'enseignement a pour objectif d'ouvrir les élèves à l'altérité, à leur apprendre à se situer dans leur contexte socio-religieux et à les éveiller au sens des valeurs humanistes et religieuses. Cette leçon est suivie par tous les élèves (art. 42 du RLS).

## COURS DE LANGUE ET DE CULTURE D'ORIGINE (LCO)

Les cours en Langue et Culture d'Origine (LCO) sont des cours de langue destinés aux enfants dont la langue première (langue du père ou de la mère), est différente de celle de l'école. Ils sont organisés par les communautés (ambassade, consulat, association). Ces cours permettent de maintenir et d'élargir les connaissances et les compétences des enfants dans leur langue première et leur culture d'origine.

Ces cours sont facultatifs et ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. L'enseignement LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation au cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève. Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à l'enseignant-e-s titulaire de votre enfant ou consulter la page Internet : [www.fr.ch/osso/lco](http://www.fr.ch/osso/lco).

## **POLICE – COURS DE PRÉVENTION**

La police vient en classe de 1-2<sup>H</sup> pour apprendre aux enfants à traverser la route. Ils reçoivent un triangle orange qu'ils sont tenus de porter pendant toute l'année scolaire pour leurs déplacements.

Les enfants de 4<sup>H</sup> reçoivent un enseignement qui s'intitule « Toi et la route ».

Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7<sup>H</sup>.

Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits mais aussi des devoirs. Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous ; qui dit cadre dit donc respect de celui-ci et responsabilité de chacun de s'y conformer.

Ils démontrent également les conséquences du non-respect de ce cadre et expliquent les principales lois qui régissent notre vie en société. Vous trouvez des informations sur le site de la police cantonale.

Bien entendu, sans votre collaboration et sans votre aide, le message transmis n'aura que peu d'écho.

Les chargés de prévention vous remercient pour votre engagement et restent à votre disposition pour d'éventuelles informations supplémentaires.

# Partenaires

## PEDIBUS

Des lignes Pedibus existent à Avry, l'enseignant-e de votre enfant pourra vous informer.

**Le Pedibus est un système d'accompagnement à pied à l'école, sous la conduite d'un adulte.**

Une ligne Pedibus se met facilement en place à partir d'un quartier pour se rendre à l'école ou à l'arrêt de bus.

Deux familles suffisent pour ouvrir une ligne Pedibus. Son horaire est choisi en fonction des besoins des familles participantes.

**Son potentiel est flexible et adaptable à diverses situations.**

Convivial, sain, économique et écologique, le Pedibus est une invention qui change la vie !



***Pas encore de ligne Pedibus dans votre quartier ?  
C'est le moment d'agir, contactez-nous :  
[fribourg@pedibus.ch](mailto:fribourg@pedibus.ch)***

### Avantages du Pedibus :



Les élèves arrivent disposés à l'apprentissage en classe, selon le témoignage d'enseignants



Le Pedibus permet de diminuer le trafic aux abords de l'école



Les élèves sont pris en charge en toute sécurité sur le trajet de l'école par un ou plusieurs adultes



Aller à pied à l'école favorise la santé par l'activité physique



Ce système permet de créer des liens entre élèves et enfants, parents et grands-parents

## CONSEIL DES PARENTS

### **Marcher, courir, réfléchir... et toujours avancer ensemble !**

Tout au long de l'année, le Conseil des parents d'Avry a accompagné la vie de l'école avec plusieurs actions et de beaux moments de partage. Retour sur quelques temps forts qui ont rythmé cette année scolaire.

En septembre, nous avons participé à l'opération *Stop Parents Taxi*, en partenariat avec l'ATE et la Police. L'objectif : encourager les trajets à pied pour se rendre à l'école, sensibiliser aux dangers du stationnement devant l'établissement et promouvoir la création de nouvelles lignes pédibus. Tout au long de la journée, des animations et des échanges avec les parents déjà impliqués dans une ligne pédibus ont permis d'accompagner et d'informer les familles.

Le 4 octobre, malgré une météo capricieuse, notre traditionnelle *Course à la Courge* a connu un beau succès. Les enfants ont couru avec enthousiasme sous la pluie, et chacun a pu se réchauffer ensuite autour d'une bonne soupe. Un joli moment de partage et de convivialité apprécié de tous.

En automne nous avons également soutenu l'intervention de l'association Tatout, dans le cadre du « Vivre ensemble » et de la prévention de la violence sur le chemin de l'école. Les élèves des classes de 2<sup>H</sup>, 5<sup>H</sup> et 8<sup>H</sup> à Avry et Matran ont ainsi participé à ces ateliers précieux. Une nouvelle édition est déjà prévue pour l'an prochain, cette fois-ci en dehors du temps scolaire.

En décembre enfin, le Conseil des Parents d'Avry s'est réuni pour réfléchir à son fonctionnement et définir les projets pour l'avenir. Ces échanges ont permis de clarifier nos attentes, partager nos idées et revoir le format de certains événements, comme la Course à la Courge ou la fête de la Saint-Nicolas, afin de continuer à faire vivre ces belles traditions.

Un grand merci aux représentantes des enseignantes, Martine Jaillet et Lisa Savioz, notre conseillère communale chargée de l'enseignement, Alexandra Lovey et bien sûr aux parents du conseil : Anne-Laure Fahrni, Nadia Chaperon, Jannike Schwab et Christophe Mauron auquel je passe le relais de la présidence pour la prochaine rentrée.

Véronique Schnabel Mitrev

Présidente du conseil des parents

## CENTRE ANIMATION

Chers parents,

Le service d'animation villageoise offre un cadre chaleureux et bienveillant.

Nous fonctionnons selon le concept de l'accueil libre, ce qui permet à chacun de participer en toute liberté, selon ses envies. Chaque moment au Centre est pensé pour favoriser le bien-être, la créativité et les échanges, dans une ambiance conviviale.

### **Horaires du Centre d'animation pour l'année scolaire 2025-2026 :**

- **Mercredi**

Le Centre est ouvert aux enfants **de la 3H à la 6H**.

De 14h00 à 15h45, une activité encadrée et obligatoire est proposée sans inscription.

Ce moment ludique et enrichissant est suivi d'un goûter, puis d'un temps d'accueil libre pour laisser à chacun la possibilité de choisir son activité en toute autonomie.

Du 3 septembre au 8 octobre 2025 et du 22 avril au 1<sup>er</sup> juillet 2026 :  
14h00-18h00 (horaire d'été)

Du 29 octobre 2025 au 1<sup>er</sup> avril 2026 : 14h00-17h00 (horaire d'hiver)

- **Jeudi**

De 9h00 à 11h30, le Centre est ouvert aux parents accompagnés de leurs enfants, qu'ils soient d'âge préscolaire ou ayant l'alternance. Ce moment permet de partager une collation et une activité spécialement pensée pour leur âge.

- **Vendredi**

Un accueil libre est proposé trois vendredis par mois pour **les 7H à 8H**, de 15h30 à 18h00 dans un esprit de détente, d'échange et de liberté.

Chaque premier vendredi du mois, nous organisons un atelier cuisine pour les jeunes de **la 8H à la 11H**, de 17h30 à 21h00. Ces ateliers sont sur inscription et permettent de découvrir de nouvelles recettes tout en s'amusant.



## FriTime

Tout au long de l'année, nous vous proposons également des activités FriTime gratuites, accessibles sur inscription, pour permettre à chacun de découvrir de nouveaux loisirs et de tisser des liens dans un esprit de créativité et de convivialité.

Nous nous réjouissons de vous retrouver pour cette nouvelle année scolaire !

Le service d'animation villageoise



# FRITIME

## Programme Septembre 2025



Le samedi 13 septembre 2025  
De 9h30 à 11h00  
Pour les jeunes de 9 à 15 ans

Au Centre d'animation

**Cours de dessin Manga**  
proposé par Zoé Gugler

"Que tu sois débutant ou expert,  
viens passer une matinée à  
dessiner des Manga. Grâce à un  
petit livret descriptif, tu pourras  
réaliser tes dessins étape par  
étape."

Collation offerte

Inscription jusqu'au 3 septembre 2025

Le vendredi 19 septembre 2025  
De 18h00 à 19h30  
Pour les jeunes de 10 à 15 ans

A la Halle de gym de l'école  
primaire d'Avry

**Ping-Pong**  
proposé par Julien Vipret

"Tu veux t'amuser, bouger, et  
apprendre les bases du ping-  
pong dans une ambiance  
conviviale ?

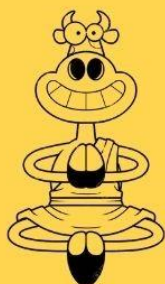
Rejoins-nous pour une séance  
d'initiation ouverte à tous,  
débutants bienvenus !"

Inscription jusqu'au 10 septembre 2025

Vous trouverez toutes les informations ainsi  
que les formulaires d'inscription  
sur <https://www.avry.ch/fritime>



Pour toutes questions ou informations:  
[fritime@avry.ch](mailto:fritime@avry.ch) ou au 079/507.99.03



## FRITIME

### Programme Octobre et Novembre 2025



Le samedi 4 octobre 2025  
De 10h00 à 16h00  
Ouvert à tous, enfants sous  
la responsabilité des parents

Rte du Covy 48, 1754 Avry

**Visite de la ferme Oasis et  
plantation d'arbres**  
proposée par la famille  
Hofmann

"Venez partager un moment  
convivial en plein air. Chacun  
apporte son pique-nique  
à déguster tous ensemble  
sur le champ !

En cas de mauvais temps,  
l'activité aura lieu le samedi 8  
novembre 2025. "

Gâteau, thé et eau offerts

Inscription jusqu'au 24 septembre  
2025

Le mercredi 12 novembre  
2025  
De 14h00 à 16h30  
Pour les jeunes de la 3H à la  
8H

Route de l'Otierdo 7

**Confection et décoration  
de Cupcakes**  
proposée par Anne-Laure  
Fahrni

"Viens préparer et décorer  
ton cupcake avec du sucre  
plein les doigts !

Un moment gourmand et  
créatif à partager !"

Collation offerte

Inscription jusqu'au 5 novembre  
2025

Le samedi 22 novembre 2025  
De 9h00 à 11h00  
Pour les enfants de 4 à 6 ans

Au Centre d'animation

**Activité sensorielle**  
proposée par le Service  
d'animation villageoise

"Une aventure où tous les  
sens sont en éveil !  
Viens toucher, sentir,  
écouter, goûter et regarder  
à travers des activités  
amusantes ! "

Collation offerte

Inscription jusqu'au 12 novembre  
2025

Vous trouverez toutes les informations ainsi  
que les formulaires d'inscription  
sur <https://www.avry.ch/fritime>



Pour toutes questions ou informations:  
[fritime@avry.ch](mailto:fritime@avry.ch) ou au 079/507.99.03

## BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE D'AVRY

|                  |          |                |
|------------------|----------|----------------|
| <b>HORAIRE :</b> | Mardi    | de 15h à 18h   |
|                  | Mercredi | de 15h à 19h30 |
|                  | Jeudi    | de 15h à 18h   |
|                  | Vendredi | de 15h à 18h   |
|                  | Samedi   | de 9h à 12h    |

Durant les vacances scolaires, la BRA est ouverte uniquement le mercredi et le samedi.

Plus d'infos sur <http://bra.avry.ch>

 026 470 21 42

La BRA se situe dans le bâtiment du CO Sarine-Ouest.

## LUDOTHÈQUE SCHTROUMPF NEYRUZ ET ENVIRONS

|                  |          |              |
|------------------|----------|--------------|
| <b>HORAIRE :</b> | Mercredi | de 15h à 17h |
|                  | Samedi   | de 9h à 11h  |

Durant les vacances scolaires, la ludothèque est uniquement ouverte le samedi.  
Durant les vacances de Noël/Nouvel-An elle est fermée.

Plus d'infos sur <https://ludo-neyruz.ch/>

 079 488 10 76

La ludothèque se trouve au rez-de-chaussée du complexe communal de Neyruz, route d'Onnens 5 à Neyruz.